

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Adaptations du droit fédéral aux développements de la technologie des
registres électroniques distribués (MCF 19.074)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Adaptations du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués (MCF 19.074), 2019 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.05.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Kapitalmarkt	1

Abkürzungsverzeichnis

WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
FIDLEG	Finanzdienstleistungsgesetz
DLT	Distributed Ledger Technology

CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
LSFin	loi sur les services financiers
DLT	Distributed Ledger Technology

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Kapitalmarkt

BUNDESRATSGESCHAFT
DATUM: 27.11.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Face aux recents devveloppements FinTech comme la blockchain ou les technologies des registres distribues (TRD), le Conseil federal soumet au Parlement une **adaptation du cadre juridique aux devveloppements des TRD**. Ces nouvelles technologies garantissent une gestion commune des donnees qui permet un transfert de valeur en faisant l'impasse d'une gestion centralisee.

Cette refonte legale introduit neuf adaptations ponctuelles du droit helvetique. Dans l'ensemble, son objectif est d'augmenter la securite juridique, de supprimer les entraves au devveloppement de la FinTech et d'empecher les abus. Selon le Conseil federal, une telle adaptation devrait conforter l'integrite et la reputation de la place financiere suisse. Son message se base sur le rapport lie au cadre juridique regissant la blockchain et les TRD.¹

BUNDESRATSGESCHAFT
DATUM: 17.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

La technologie des registres distribues (TRD) permet une gestion decentralisee lors d'un transfert de valeur. Ce nouvel outil, dont le blockchain est l'application la plus connue, bouleverse les nouvelles technologies de la finance. Afin de positionner la Suisse comme leader innovant dans le domaine de la FinTech, le Conseil federal a donc soumis au Parlement une **adaptation du cadre juridique au devveloppement des TRD**. Cette adaptation a pour objectif de supprimer les freins aux devveloppements de ces nouvelles technologies, d'empecher les abus et de renforcer la securite juridique. Il permettra notamment de valider la creation d'une nouvelle categorie d'autorisation liee au blockchain pour les infrastructures des marches financiers. Ces nouvelles infrastructures pourront ainsi offrir des services fondes sur la TRD.

Le **Conseil national a adopte** unanimement le **projet** par 192 voix contre 0. Il n'y a apporte que deux modifications suggerees par sa Commission de l'economie et des redevances (CER-CN). D'abord, il a integre la possibilite pour un tiers implique legalement d'acceder et de recuperer ses donnees. Puis, le Conseil national a adopte une modification de la Loi sur les services financiers (LSFin) afin que les prestataires de services financiers n'aient pas a recourir a un organe de mediation s'ils ne travaillent qu'avec des clients institutionnels ou professionnels. Cette seconde modification a ete combattue en vain par la gauche qui pointait du doigt une distorsion de la concurrence.²

BUNDESRATSGESCHAFT
DATUM: 10.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

L'**adaptation du cadre juridique au devveloppement des TRD** a ete **unanimement validee par le Conseil des Etats**. Cette adaptation juridique a pour objectif de garantir la securite juridique et de positionner la Suisse comme leader innovant dans cette nouvelle technologie financiere. Les senateurs et senatrices ont approuve le projet amende par le Conseil national. Ils ont ainsi suivi les recommandations de leur Commission de l'economie et des redevances (CER-CE).

Lors du vote final, l'objet a ete adopte a l'unanimite par les deux chambres.³

BUNDESRATSGESCHAFT
DATUM: 19.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil federal a fixe, au **1er aout 2021**, l'**entree en vigueur de la nouvelle legislation en matiere de** technologie des registres electroniques distribues (**TRD**). Cette nouvelle legislation, qui reglemente notamment la blockchain, a pour objectif de renforcer la securite juridique et de positionner la place financiere helvetique comme pionniere sur ce marche.⁴

1) FF, 2020, pp.223; FF, 2020, pp.319

2) BO CN, 2020, pp.1045; Communique de presse CER-CN du 13.05.2020; Communique de presse CER-CN du 25.2.20; Communique de presse CER-CN du 29.01.2020

3) BO CE, 2020, p.1072; BO CE, 2020, pp.732 s.; BO CN, 2020, p.1958; Communique de presse CER-CE du 03.07.2020; Communique de presse CER-CE du 21.08.2020; LT, 15.10.20

4) LT, 19.6.21